



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20250625-DEL-25-06-25-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Publication : 01/07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-neuf juin, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 26

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrét-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 8

Mme Elodie Simoes à Mme Michèle Ménez, Mme Nathalie Normand à M. Olivier Poneau, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Michaël Janot à Mme Chrystelle Coffin, M. Alexandre Richefort à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Claudine Queyrie, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur

Délibération n° DEL-25-06-25-09

Objet : Contrat de concession de service public relatif à la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Commune - Autorisation de lancement de la consultation.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-25-06-25-09

Objet : Contrat de concession de service public relatif à la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Commune - Autorisation de lancement de la consultation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-4, L.1410-3 et L.1411-5,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.3120-1 et suivants et R.3121-5,

VU sa délibération n° 2025-04-02/14 en date du 2 avril 2025 relative au choix du mode de gestion des marchés d'approvisionnement et à la présentation des caractéristiques des prestations du contrat à venir,

VU l'avis favorable à l'unanimité rendu par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie en séance le 17 mars 2025, sur le maintien du contrat de concession de type affermage/régie intéressée comme mode de gestion,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial, réuni en séance le 20 mars 2025 sur ce projet relatif au fonctionnement et à l'organisation des services,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement, réunie en séance le 16 juin 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 16 juin 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 16 juin 2025,

CONSIDÉRANT que chaque semaine, la commune de Vélizy-Villacoublay organise sur son territoire trois marchés d'approvisionnement situés au Mail, Mozart et Louvois,

CONSIDÉRANT que ces marchés sont gérés depuis le 1^{er} octobre 2021 par la société LES FILS DE MADAME GERAUD dans le cadre d'un contrat de concession de service public, conclu pour une durée de 5 ans,

CONSIDÉRANT que précédemment, ils étaient également gérés par un contrat de concession de la même durée, confié à la société SOMAREP,

CONSIDÉRANT que le contrat de concession de service public actuel prendra fin le 30 septembre 2026,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, réuni en séance le 2 avril 2025, a approuvé le recours au contrat de concession de service public sous forme d'affermage ou de régie intéressée,

CONSIDÉRANT qu'il convient alors de lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article R.3121-5 du Code de la commande publique,

Objet : Contrat de concession de service public relatif à la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Commune - Autorisation de lancement de la consultation.

CONSIDÉRANT qu'après un examen approfondi du besoin à satisfaire, le contrat de concession, dont la valeur est estimée à 420 000 €, comportera les principales dispositions suivantes :

- le Concessionnaire supportera les risques liés à l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Commune ;
- le contrat sera conclu pour une durée de cinq (5) ans ;
- le périmètre de la concession concernera les marchés d'approvisionnement suivants :
 - marché du Mail : mercredi et samedi matins chaque semaine de 8h00 à 13h30,
 - marché de Mozart : vendredi et dimanche matins de chaque semaine de 8h00 à 13h30,
 - marché de Louvois : le vendredi après-midi de chaque semaine de 15h00 à 20h00 ;
- le concessionnaire aura à sa charge l'organisation, la gestion et l'animation des marchés ;
- en contrepartie de ses obligations, le Concessionnaire percevra une rémunération comprenant :
 - les droits de places acquittés par les commerçants abonnés et volants, étant précisé que ces droits seront fixés par la Commune et révisés annuellement chaque 1^{er} janvier,
 - les recettes au titre des activités annexes (animations, ...) ;
- en contrepartie de l'occupation du domaine public, le Concessionnaire versera à la Commune une redevance annuelle et forfaitaire composée d'une part fixe et d'une part variable définie par tranches de chiffre d'affaires, cette dernière étant assortie d'une redevance minimum garantie,

CONSIDÉRANT qu'il est envisagé d'avoir recours à une procédure dite ouverte durant laquelle les candidatures et les offres seront remises simultanément et que le dossier de consultation sera mis à disposition dès la publication de l'avis de concession,

CONSIDÉRANT que la publication est envisagée début octobre 2025,

CONSIDÉRANT que la Commission de Délégation de Service Public analysera les dossiers de candidature, dressera la liste des candidats admis à présenter une offre et analysera les offres,

ENTENDU l'exposé de Mme Nathalie Brar-Chauveau, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).

Délibération n° DEL-25-06-25-09

Objet : Contrat de concession de service public relatif à la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Commune - Autorisation de lancement de la consultation.

APPROUVE le lancement d'une procédure de consultation pour attribuer le contrat de concession de service public comportant les principales dispositions énoncées ci-dessus, selon les règles procédurales fixées aux articles L.3120-1 et suivants du Code de la commande publique.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à lancer la procédure de consultation.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à relancer la procédure ou passer un contrat de concession de service public sans publicité ni mise en concurrence si la première procédure était déclarée infructueuse.

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.